

à leur niveau d'avant-crise. Tous, sauf un : l'industrie.

... les démissions aussi !

En 2021, les créations de postes ont donc explosé, les embauches aussi... mais qu'en est-il des ruptures de contrats ? Eh bien tout dépend de leur nature, montre une étude de la Dares (ministère du Travail). Ainsi, au troisième trimestre, les fins de CDD étaient toujours en repli par rapport à l'avant-crise (-4,1 %), contrairement aux CDI. Là, les ruptures sont en hausse de 7,3 %, "un plus haut depuis 2007". Cette percée s'explique notamment par les pics historiques des fins de période d'essai (198 500, +4,4 %) et, plus encore, des démissions : 445 000 au total (+14,1 %), un record depuis au moins 15 ans ! Dans le même temps, les licenciements économiques dépassent, eux aussi, leur niveau de fin 2019 (+9,6 %), mais sans atteindre les sommets enregistrés sur la période 2008-2010.

Commande publique : TPE-PME, suivez le (nouveau) guide

Les TPE-PME poussées à se saisir de la commande publique. Alors, bien sûr, l'invitation n'est pas nouvelle, mais le gouvernement vient de la compléter d'un guide pratique actualisé, à destination de ces entreprises. Derrière ce document, intitulé "Se développer grâce aux marchés publics", l'idée est aussi de les préparer au futur verdissement de ces appels d'offres.

Bpifrance n'a pas rangé le chéquier

Contre la crise du coronavirus, Bpifrance reste en première ligne. La banque publique a encore injecté 50 milliards d'euros dans l'économie l'an dernier (contre 45 Md€ en 2020). Un millésime particulièrement faste pour les prêts sans garantie et le financement de l'innovation.

 **A lire :** Résultats records en 2021 pour Bpifrance

3 février

 **L'e-commerce surfe sur les vagues du Covid-19**

Ce qui est pris n'est plus à prendre. Le commerce en ligne a considérablement renforcé ses positions en 2021, pour s'approcher de la barre des 130 milliards d'euros de chiffre d'affaires, selon la Fevad, la fédération du secteur. Un bilan qui confirme que les habitudes prises pendant la première année de pandémie, en 2020, se sont perpétuées et semblent définitivement acquises pour l'e-commerce.

▶ **A lire :** Porté par la crise sanitaire, l'e-commerce pèse désormais 14 % des ventes en France

Les magasins, eux, ne s'en sortent pas...

C'est l'une des fiertés du gouvernement : ne pas avoir refermé l'économie, dont les magasins, malgré la cinquième vague fulgurante de Covid-19. Mais, laissées ouvertes, les boutiques n'en ont pas moins souffert en janvier. Et bien plus qu'elles ne le pensaient, s'alarment deux organisations du secteur, Procos et l'Alliance du commerce. La dernière réclame, au passage, d'être considérée comme le tourisme et l'événementiel, à savoir un secteur sinistré par le coronavirus et, à ce titre, aidé par l'Etat.

... l'artisanat se redresse un peu mieux

Bilan un peu plus nuancé du côté des entreprises de proximité. Et pour cause : au quatrième trimestre, elles ont gardé la forme, avec un chiffre d'affaires en croissance de 11 % sur trois mois, selon l'U2P. Insuffisant toutefois pour renouer avec leur niveau d'avant-crise : l'activité de l'année 2021 reste en retrait de 3,2 % par rapport à 2019. Avec même un plongeon de -42 % pour l'hôtellerie-restauration, restée fermée une bonne partie du premier semestre. Seuls le bâtiment et l'alimentaire dépassent leur CA d'il y a deux ans.

Protocole sanitaire : les entreprises restent sous surveillance

Le télétravail n'est plus obligatoire depuis hier. Mais les vérifications de l'inspection du travail, elles, restent à l'ordre du jour. Rappel d'Elisabeth Borne, ce matin, sur *BFMTV*. « On va continuer les contrôles sur le respect du protocole sanitaire en entreprise », a prévenu la ministre du Travail. Il s'agit, par exemple, de s'assurer de l'application du port du masque, la distanciation physique ou la désinfection. Jusqu'à présent, aucune entreprise n'a toutefois

écopé de la nouvelle amende de 500 euros en cas de manquement, mais « il y a des mises en demeure en cours ». Ce n'est que dans un second temps, si l'employeur ne corrige pas la situation, qu'il pourra alors être effectivement frappé au porte-monnaie.

Les travailleurs essentiels se rebellent

Les confinements, ils ne les ont pas connus. Les applaudissements non plus. Les travailleurs dits de la deuxième ligne, car présents à leur poste au plus fort du Covid-19, se rappellent au bon souvenir du patronat. Ces salariés ou indépendants du transport routier, commerce alimentaire, etc. ont défilé, aujourd'hui, à Paris, à l'appel de la CFDT. Le syndicat a voulu ainsi interpeller les entreprises et les branches pour qu'elles mènent "des travaux sérieux" et prennent "des mesures pérennes", sur la "revalorisation des salaires", "l'amélioration des conditions de travail" et la structuration des "plans de carrière", au sein de ces secteurs. Le gouvernement s'était saisi, début 2021, de cet enjeu de reconnaissance des métiers essentiels à la vie de la nation. Mais, après les avoir intégrés à la "prime Macron", l'exécutif a renvoyé le sujet aux partenaires sociaux et à la négociation collective.

Informatique : Atos sort sa calculette

Un super-investissement dans les supercalculateurs. Le français Atos confirme son ancrage dans le Maine-et-Loire : le groupe a annoncé aujourd'hui la construction d'une usine 4.0 sur son site actuel d'Angers.

▶ **A lire :** Atos investit 60 millions d'euros dans une usine du futur

Numérique : BackMarket s'ancre à Bordeaux

La "première licorne" de France va-t-elle devenir bordelaise ? A demi-mots, la start-up parisienne BackMarket, valorisée 5,1 milliards d'euros, confirme en tout cas au *Journal des Entreprises* qu'elle va prendre de plus en plus ses aises dans la capitale girondine.

Industrie : l'ex-site vendéen de Michelin regonflé à bloc

La roue tourne sur l'ancien site Michelin de La Roche-sur-Yon, en Vendée. Le vide, laissé par le départ de Bibendum, au printemps 2020, est en train d'être progressivement comblé, avec l'installation sur place de nouvelles activités.

Une reconversion saluée, aujourd'hui, par le ministre de l'Economie Bruno Le Maire, en visite dans le département.

▶ **A lire :** L'ex-site Michelin de La Roche-sur-Yon poursuit sa mue en pôle dédié aux nouvelles énergies

2 février

📌 La levée des restrictions sanitaires, première étape

Le début de la fin pour les contraintes anti-coronavirus ? Malgré une cinquième vague toujours aussi vigoureuse, plusieurs mesures sanitaires sont en tout cas levées dès aujourd'hui, conformément au calendrier présenté par le gouvernement le 20 janvier. Cette première étape permet d'alléger les règles sur le télétravail et le port du masque, tout en supprimant les jauges dans le sport et la culture. La seconde, fixée au 16 février, sera bel et bien « tenue », a assuré, ce midi, le porte-parole du gouvernement. « Nous avançons en confiance vers [cette date] », a indiqué Gabriel Attal, avant de louer la « responsabilité très forte » des discothèques. Elles attendent cette échéance pour pouvoir rouvrir, après quasiment 10 semaines de fermeture administrative.

Record encore battu pour l'apprentissage

L'apprentissage au sommet. En 2021, 718 000 personnes se sont engagées dans cette voie, dévoile la ministre du Travail au *Parisien*. Cette progression de 36 % en un an permet de battre largement le record établi en 2020. Dans les deux tiers des cas, l'employeur était une TPE ou PME de moins de 50 salariés. Mais Elisabeth Borne le reconnaît, cette performance tient aussi aux aides à l'embauche de l'Etat, qui arriveront à expiration en juin : jusqu'à présent, « près de 4 milliards d'euros ont été versés aux entreprises » à ce titre.

Événementiel : les TPE-PME subventionnées pour s'exposer

Faire salon aux frais du contribuable. Ce sera possible à partir de mars prochain pour les entreprises. L'Etat va en effet déboursier 96 millions d'euros pour subventionner leurs stands d'exposition sur une sélection d'événements

professionnels. L'aide, promise en novembre, doit être encore confirmée dans les prochains jours par décret.

Délocalisations : les PME-ETI plaident non-coupables

Pourquoi une entreprise délocalise-t-elle ? Et qu'est-ce qui la pousserait à relocaliser ? Pour le savoir, Le Lab de Bpifrance est allé poser directement ces questions aux principaux intéressés, des patrons de PME et d'ETI industrielles. De quoi éclairer d'un nouveau jour leurs stratégies d'implantation... quitte à rejeter, parfois, la faute de leur expatriation sur leurs clients, à commencer par les grands donneurs d'ordres.

▶ **A lire :** Ce qui pousse les PME et ETI industrielles à revenir en France (ou à en partir)

Dunkerque, nouvelle ville branchée du véhicule électrique

L'ancien Nord-Pas-de-Calais aime les usines de batteries électriques. Une troisième "gigafactory" va en effet s'implanter sur le territoire, du côté de Dunkerque. Le grenoblois Verkor a décidé d'y investir près de 2,5 milliards d'euros. Il rejoindra, dans les Hauts-de-France, le français ACC et le chinois Envision.

Agroalimentaire : Sodiaal boit la tasse

Le lait ne fait plus recette, et ça commence à se faire sentir. La coopérative Sodiaal envisage la suppression de 316 postes en France. Mais pour faire avaler la pilule, le groupe promet d'investir 600 millions d'euros en cinq ans sur des marchés plus porteurs.

▶ **A lire :** Sodiaal ferme un site en Loire-Atlantique, mais se renforce en Isère et dans le Nord

La France relativement préservée par l'inflation

Quand on se regarde, on se désole, mais quand on se compare, on se console. Prenez l'inflation : en janvier, dans la zone euro, elle a atteint +5,1 % sur un an (nouveau record historique), selon Eurostat. Or, avec +3,3 %, la France enregistre la hausse la plus faible des 18 pays pour lesquels le taux est déjà connu (un chiffre supérieur à celui de l'Insee, en raison d'un mode de calcul différent).

1^{er} février

FT120 : les start-up françaises prennent du galon

Les chanteurs avaient le Top 50, les start-up ont le French Tech 120. La promotion 2022 de ce programme d'accompagnement de l'Etat, réservé aux 120 pépites les plus prometteuses de l'Hexagone, a été dévoilée aujourd'hui. Une première précision s'impose : elles sont en fait 119, dont 36 nouvelles arrivées. Et ces start-up ont, dans l'ensemble, bien grandi, preuve de l'arrivée à maturité de l'écosystème national.

 **A lire :** Qui sont les start-up lauréates de l'édition 2022 du French Tech 120 ?

Le protocole sanitaire en rattrapage

Vous trouvez les règles sanitaires difficiles à suivre ? Vous n'êtes pas les seuls : l'administration aussi a du mal à s'y retrouver. Preuve en est, la dernière version du protocole sanitaire en entreprise (la troisième en un mois). Elle intègre deux changements récents, mais jusqu'ici oubliés : le passe vaccinal et la gestion des cas contact au travail. Sur ce dernier point, les règles se compliquent un peu plus, mais au moins elles sont à jour... contrairement à la "fiche conseil" dédiée au sujet sur le site du ministère du Travail. Elle n'a pas bougé depuis 11 mois.

Un index de l'égalité plus transparent

C'est devenu une habitude : depuis 2020 (et même 2019 pour les plus grandes), les entreprises de plus de 50 salariés doivent calculer et publier leur index de l'égalité professionnelle avant le 1^{er} mars. Il ne vous reste donc plus qu'un mois pour vous y mettre. Mais attention, cette année, le dispositif est renforcé au nom de la transparence.

 **A lire :** Les nouvelles obligations intégrées à l'index de l'égalité professionnelle 2022

L'inflation repart de l'avant

La pause aura été de courte durée. L'inflation est repartie à la hausse en janvier, selon une première estimation de l'Insee. Les prix à la consommation ont progressé de 0,3 % en un mois, pour atteindre désormais +2,9 % sur un an (0,1 point de plus qu'en novembre et décembre). La faute au rebond de l'énergie (+19,7 %, soit +1,2 point en un mois), mais aussi aux services (+2 %) et à l'alimentation (+1,5 %, mais +3,6 % rien que pour les produits frais). Et comme les hausses n'arrivent jamais seules en ce moment, plusieurs tarifs augmentent à partir d'aujourd'hui : ceux réglementés de l'électricité (plafonnés à +4 %), ainsi que ceux des péages (+2 % en moyenne).

La filière porcine prise en étau

Le porc français en souffrance. Face aux difficultés des producteurs, l'Etat a débloqué, hier, un "plan de sauvetage immédiat" de 270 millions d'euros, dont 75 M€ sous forme de chèque à l'ordre des exploitations "en fortes difficultés de trésorerie" (15 000 € par bénéficiaire). Le ministère de l'Agriculture justifie ces aides par la "crise historique" traversée par la filière et le "plus fort ciseau de prix jamais subi depuis 30 ans". Autrement dit, "le prix payé au producteur a diminué de 14 % sur un an" en moyenne, "alors que les charges ont, elles, augmenté de 27 %".

Relance : l'adieu aux fonds de modernisation auto et aéro

Dernière tournée de subventions pour l'automobile et l'aéronautique. Le fonds de modernisation de ces deux secteurs, créé au titre du plan de relance, a livré les noms de ses 74 derniers lauréats. L'occasion de tirer un premier bilan de cette action. Au total, la filière auto aura ainsi bénéficié, en un an et demi, de 395 millions d'euros d'aides pour 443 projets, portés par des PME dans la moitié des cas. Ces entreprises ont capté, au final, 43 % de l'enveloppe. L'Auvergne-Rhône-Alpes a concentré, à elle seule, 27 % des lauréats (94,2 M€), devant la Bourgogne-Franche-Comté (14 %, pour 49,9 M€), les Hauts-de-France et le Grand Est (12 % chacun, mais 42,8 M€ et 53,9 M€ respectivement).

Côté aéronautique, l'Etat a financé 418 projets, à hauteur de 317 millions d'euros. Les PME représentent, ici, 70 % des lauréats et 65 % des montants distribués. Cette fois, l'Occitanie (17 % des dossiers et 66,4 M€) devance l'Auvergne-Rhône-Alpes (16 % et 40,3 M€).

L'automobile n'y arrive plus

Subvention ou pas, l'année redémarre très mal pour le marché automobile français. Les ventes ont encore périclité en janvier : avec 102 901 immatriculations au total, elles chutent de 18,6 % en un an (et -33,6 % par rapport à la même période de 2019), selon la Plateforme automobile. C'est la 8^e baisse consécutive enregistrée sur ce segment des voitures particulières.

31 janvier

Première pierre contre l'envolée de l'électricité

Chose promise, chose due. La baisse de taxe, prévue par le gouvernement pour contenir la flambée des prix de l'électricité, a été actée par un décret, paru hier au *Journal officiel*. Elle s'ajoute à une révision des barèmes des tarifs réglementés... en attendant la mise à contribution d'EDF, appelée à vendre à ses concurrents une partie de sa production à prix cassés. Cette mesure, bien plus polémique, fait déjà des étincelles au sein du groupe. Quatre syndicats (CGT, CFDT, FO et CFE-CGC) ont réitéré, aujourd'hui, leur volonté de "faire retirer cette décision délétère", notamment par le biais d'"actions juridiques". Ils considèrent en effet que "d'autres solutions sont possibles pour limiter les augmentations des tarifs de l'électricité, comme pour éviter le saccage d'EDF et du service public de l'énergie".

Quatrième semaine consécutive de flambée des carburants

Jusqu'où iront les prix à la pompe en 2022 ? Ils ont encore augmenté la semaine passée, selon les relevés du ministère de la Transition écologique. C'est leur 5^e hausse hebdomadaire consécutive et la 4^e fois de suite que tombent tous les records historiques. La palme revient de nouveau au GNR, le litre coûtant en moyenne, au 28 janvier, 1,1848 euro (+3 % en une semaine). Les autres carburants progressent d'1 à 1,2 %, que ce soit le gazole (1,6704 €), le sans plomb 95 (1,7464 €) ou le SP98 (1,8069 €).

Les succès relatifs de la Médiation du crédit

La Médiation du crédit n'a pas chômé en 2021. Après le boom observé au début de la crise du Covid-19, le nombre de saisines a, certes, reflué sur un an, mais les entreprises en conflit avec leurs banques restent plus nombreuses qu'avant à solliciter ce service de la Banque de France. Un service qui peine pourtant de plus en plus à trouver des solutions à ces différends.

Les PME et ETI françaises chouchoutées par l'Europe

Plus d'argent pour les entreprises dans les caisses de Bpifrance. L'institution a conclu de nouveaux accords avec la Banque européenne d'investissement (BEI) pour accroître ses moyens au service de la relance. Principaux bénéficiaires de ces garanties supplémentaires, les dispositifs "Avances+ Préfinancement" (à hauteur d'1,4 milliard d'euros, pour soutenir la trésorerie des PME, en amont de leurs lancements de marchés), les prêts "Amorçage", "Amorçage investissement" et "Innovation" (1,2 Md€ pour les PME et petites ETI), ainsi que ceux baptisés "Industrie PME" (200 millions d'euros pour 200 sociétés) et "Touch" (100 M€ pour les filières créatives et culturelles). S'y ajouteront 575 M€ pour "l'industrie et la transition écologique et énergétique des entreprises" et une rallonge de 375 M€ d'ici à 2024, sous forme de prêts, pour les ETI engagées sur des enjeux environnementaux. A noter qu'en 2021, et pour la première dans l'histoire de la BEI, la France a été le pays le plus gâté par cette institution de l'Union européenne, avec 13,9 Md€ de financement octroyés au total (contre 10,1 Md€ en 2020).

La croissance européenne en pleine forme (aussi)

L'économie de la zone euro a retrouvé des couleurs en 2021. Le PIB y a progressé de 5,2 % en un an, selon une première estimation d'Eurostat. Un niveau historique, après une récession qui l'était tout autant (-6,4 % en 2020). La France a toutefois fait mieux (+7 %, après -8 %), comme l'indiquait l'Insee vendredi.

Santé : Xenothera ne rend pas les armes

Touché, mais pas coulé. Dans sa bataille contre le Covid-19, le nantais Xenothera vient de perdre une manche. La biotech s'est vu refuser la mise sur le marché de son traitement contre la maladie. Mais elle n'a pas dit son

dernier mot et compte bien revenir à la charge.

▶ **A lire :** Malgré un avis négatif, Xenothera poursuit le développement de son traitement anti-Covid

28 janvier

Le boom de la croissance française

De bas en haut. Après avoir atteint le fond en 2020 (-8 %), la croissance française a complètement renversé la vapeur en 2021 : elle s'est élevée à +7 %, selon l'Insee, bien au-delà de ce qui était attendu il y a encore quelques semaines. Une performance inédite depuis 1969, mais surtout liée à un effet de rattrapage. Car, dans le détail, l'économie n'est pas encore tout à fait remise de la pandémie de Covid-19.

La fuite en avant des prix dans l'industrie

Ils n'en finissent plus d'augmenter. En décembre, les prix de production de l'industrie française ont à nouveau progressé (+1,1 % par rapport à novembre), selon l'Insee, et ce pour le huitième mois consécutif. Sur un an, la hausse atteint désormais +16,9 % (0,2 point de plus qu'il y a un mois). Elle est toujours tirée par les coûts de l'énergie, malgré le gel des tarifs du gaz et une baisse des prix des produits pétroliers.

Le surplace du chômage partiel

Pas de baisse en vue pour le chômage partiel. La cinquième vague de Covid-19 devrait faire repartir à la hausse le recours au dispositif, selon la Dares (ministère du Travail). Même si, pour l'instant, le nombre de dossiers reçus en décembre est resté stable.

Tourisme : les indépendants soutenus à leur tour

Une couche d'aides en plus pour le tourisme et l'événementiel. Cette fois, ce sont les indépendants et autoentrepreneurs des secteurs protégés qui sont servis, à travers un coup de pouce exceptionnel et des exonérations de charges additionnelles.